



augmentation des heures suite départ retraite

Par **mala34**, le **19/01/2013** à **12:20**

Bonjour,

Je travaille à temps partiel (27h / semaine)

D'ici 2 mois, une personne partira en retraite.

Il est en temps plein 35h / semaine.

Je voulais savoir si, selon la loi, ma société est obligée de me proposer un temps plein AVANT d'embaucher une autre personne pour le remplacer.

Ou si elle peut prendre une personne sans me proposer des heures en plus, étant donné que ce n'est pas une création de poste mais un remplacement.

Merci de votre attention. Cordialement

Par **P.M.**, le **19/01/2013** à **13:35**

Bonjour,

Je vous conseillerais de faire connaître dès maintenant à l'employeur par lettre recommandée avec AR votre désir de passer à temps plein même s'il devrait vous informer de l'existence des postes vacants...

Par **mala34**, le **19/01/2013** à **19:40**

d'accord merci, je vais déjà en parler à mon chef d'équipe alors